

**Statement to The Hague Forum, 8-12 February 1999**

**As written:**

**KINGDOM OF MOROCCO**

**DISCOURS  
CONFERENCE INTERNATIONALE  
CIPD+5**

Discours prononcé par Madame Le Secrétaire d'Etat à la coopération du  
Royaume du Maroc  
**Mme. Aicha Belarbi**

**Le 8 février 1999**

*DISCOURS*  
*CONFERENCE INTERNATIONALE*  
*CIPD + 5*

MONSIEUR LE PRESIDENT,  
HONORABLES DELEGUES,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

*P*ermettez-moi tout d'abord M. le president, au nom de la delegation du Royaume du Maroc, de vous feliciter pour votre election unanime à la présidence de cette importante conference. Nous sommes persuades, que grace à votre experience, vous serez a même de mener nos travaux vers une conclusion fructueuse.

Nos plus sincères felicitations s'adressent aussi aux autres membres du bureau et nous leur souhaitons plein succès dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Nous tenons à rendre hommage aux autorites hollandaises pour la qualite de l'accueil que nous avons reçu à la Haye. Cette qualite illustre, une fois de plus, le sens de l'hospitalite qui a été, de tous temps et par delà les vicissitudes de l'histoire, la marque de la nation neerlandaise.

Qu'il me soit permis également d'adresser mes remerciements au Docteur Nafis SADIK, Secrétaire General de notre Conference ainsi qu'à ses collaborateurs, pour les efforts qu'ils ont accomplis depuis de nombreux mois afin que notre rencontre se déroule dans les meilleures conditions. Si le sujet de notre reunion fait l'objet de toute l'attention de nos gouvernements ; il reste que les soins attentifs avec lesquels la conference a été préparée, constituent l'assurance qu'elle atteindra les résultats escomptes et répondra aux questions essentielles qui préoccupent l'avenir de l'humanité.

Je voudrais aussi vous dire, Monsieur le President, l'intérêt que mon pays attache à cette importante conference ainsi que notre satisfaction quant au choix des themes qui y seront debattus et qui mettent en relief les liens si étroit existant entre la population et le developpement.

MONSIEUR LE PRESIDENT,  
HONORABLES DELEGUES,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

La célébration du 5<sup>ème</sup> anniversaire de la CIPD se passe dans un contexte international complexe marqué essentiellement par les perspectives de globalisation et d'ouverture outrancière des marchés et dont les effets risquent de compromettre les acquis que la communauté internationale et les pays en développement ont enregistré jusqu'à présent. L'impact de ce processus de mondialisation, où l'aspect humain est occulté, commence déjà à se faire ressentir sur les économies émergentes et, par delà sur le développement social.

Notre rencontre, en un moment pareil, revêt donc une importance capitale face aux crises financières, environnementales, sociales et politiques qui affectent de nombreux pays. Nous espérons qu'après l'adoption du Plan d'Action Mondial et compte tenu des réalisations enregistrées, depuis le Caire, dans différents domaines, nous parviendrons, tous ensemble, à une situation meilleure contribuant ainsi à assurer le bien-être de l'humanité tout entière.

MONSIEUR LE PRESIDENT,  
HONORABLES DELEGUES,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Depuis les années 60, le Gouvernement marocain a reconnu l'importance du facteur démographique dans le processus de développement. Il s'était attelé à la tâche d'approfondir les connaissances des réalités démographiques en interrelation avec les différents secteurs socio-économiques afin de mettre en place progressivement une politique nationale de population destinée à harmoniser la croissance démographique avec la croissance économique.

C'est ainsi que le Maroc dont la population est estimée actuellement à 28 millions d'habitants, commence à connaître depuis le début des années 80, une baisse soutenue de sa croissance démographique en raison du recul non négligeable de la fécondité qui se situe actuellement à 3,1 enfants par femme. Le taux d'accroissement de la population n'est plus actuellement que de 1,7% et il est appelé à baisser davantage dans les années futures.

MONSIEUR LE PRESIDENT,  
HONORABLES DELEGUES,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Après l'Indépendance, le Maroc s'est trouvé dans l'obligation de définir une stratégie de développement: à court, moyen et long terme. Pour atteindre cet objectif, il était nécessaire dans une première étape de connaître les caractéristiques socio-démographiques actuelles et futures. C'est ainsi que le Maroc a fixé des objectifs clairs dans le domaine de la collecte de données afin qu'il puisse asseoir sa politique en matière de population sur une bonne connaissance de la situation démographique, sociale, culturelle et économique du pays comme il a élaboré des textes juridiques et administratifs, et défini des grandes orientations de la politique de population.

Ainsi, et ce depuis les années soixante-dix, la politique en matière de population s'est traduite par un ensemble d'interventions et actions au niveau sectoriel, notamment:

- Dans le domaine de la promotion de la femme, la situation socio-juridique a connu des sensibles progrès, en particulier par les modifications apportées au statut personnel.
- Concernant la cellule fondamentale de la société constituée par la famille, et vue l'importance que lui accorde notre pays, en tant qu'institution qui assume différentes fonctions sociales et économiques, une Commission Nationale de la Famille a été créée depuis 1993. Cette dernière a élaboré une charte nationale, en vue d'assurer aux membres de la famille une grande stabilité.
- Dans le domaine de l'enfance, la politique suivie par notre pays a pour objet de fournir à l'enfant la protection et l'assistance à son développement. Cette stratégie a été consignée dans un plan National, élaboré, à cet effet, après la signature par SA MAJESTÉ en 1992 à New York, de la Déclaration Mondiale concernant la Survie, la Protection et le Développement de l'enfant- tandis qu'en juin 1993, le Maroc ratifiait la convention du droit de l'enfant.
- Pour ce qui est de la mobilité spatiale, interne et externe, une commission interministérielle pour l'aménagement du territoire a vu le jour. Le but de cette commission est de coordonner les programmes de développement régional et de réorienter les investissements en faveur des régions les moins développées, afin d'atténuer l'exode rural et la dégradation de l'environnement.
- D'autres actions ont été entreprises, cherchant à réduire les disparités régionales en vue d'une répartition géographique de la population plus équilibrée compte tenu des potentialités de chaque région. La plus importante décision dans ce sens est, sans nul doute, l'encouragement d'une politique régionale en dotant la région de moyens matériels et humains conséquents et en la renforçant par des textes juridiques nécessaires à son bon fonctionnement.

Quant à la migration internationale, elle peut être considérée comme un moyen d'accroissement de l'investissement à l'intérieur du pays et d'ouverture sur le monde extérieur. A cet égard, plusieurs actions ont été entreprises, telles que le développement des services de la migration à l'extérieur du Maroc et la signature des plusieurs accords avec des pays d'immigration. Il est à signaler que le Maroc a été parmi les premiers signataires de la convention sur la protection des travailleurs migrants et leur famille.

MONSIEUR LE PRESIDENT,  
HONORABLES DELEGUES,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

En ce qui concerne le bilan depuis la CIPD qui est riche et diversifié, nous n'en citerons que les principales réalisations en raison du temps qui nous est imparti.

Les recommandations de la Conférence du Caire ont insisté sur la mise en œuvre du développement économique durable, accordant un intérêt particulier à la santé de

reproduction, la **généralisation** de l'enseignement surtout chez les filles, la baisse de la mortalité infantile et maternelle, l'**amélioration** des conditions de la femme, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement. La stratégie nationale de développement mis en oeuvre au Maroc est en accord avec ces recommandations. En effet, cette stratégie s'articule autour de quatre orientations qui représentent les **priorités** de la politique de la population marocaine pour les **années à venir**:

accès des populations, en particulier les plus **démunies**, aux principaux services sociaux;

renforcement des programmes de développement pour ces **mêmes** catégories défavorisées;

participation massive et intégration des catégories **défavorisées** au développement;

création de nouveaux emplois en insistant sur la formation et l'enseignement.

Après la conférence du Caire, le Maroc a conduit une politique de population à travers un ensemble de **programmes** et **activités**, en se **dotant** des outils indispensables à cette politique. Ainsi fut **créé** le **Ministère** Charge de la Population, une telle initiative **permet** de **mesurer** l'ampleur du saut qualitatif accompli par le pays dans la mise en oeuvre de la politique de la population.

Dans ce cadre, une série d'**études** relatives à la femme **rurale**, à l'exode rural à la pauvreté et la population au Maroc, à la question de genre et à la population et le développement au Maroc ainsi que la **santé** de la reproduction ont fait l'objet d'investigations **spécifiques** en vue d'enrichir la **stratégie** d'action nationale.

Ce **ministère** a **procédé** à l'activation et à la redynamisation de la Commission Supérieure de la Population en tenant **compte** des recommandations des diverses conférences internationales concernant la Population, **afin** d'aider et **encourager** à l'élaboration d'une politique de la population **claire** et **intégrée**.

En **matière** de l'enfance, un **congrès** national sur les droits de l'**enfant** est **organisé** depuis 1994 et un observatoire national des droits de l'enfant **présidé** par son Altesse Royale la Princesse Lalla Myriem a **été** mis en place depuis 1996. Un **projet** d'harmonisation de la législation nationale **avec** les conventions internationales sera **présenté** au parlement au cours de la **prochaine** session parlementaire.

Quant à la lutte contre les **disparités sociales**, le Maroc s'emploie à exécuter le premier programme de **priorités sociales** (BAJ), qui **représente** la première **partie** de la **stratégie** nationale du développement social et dont les objectifs sont: la lutte contre la pauvreté, la **généralisation** l'enseignement fondamental, l'**amélioration** de la **santé** de la mère et de l'**enfant** la promotion de la femme... etc.

L'**amélioration** de la **santé** maternelle et infantile a **constitué** un des objectifs prioritaires du **système** de **santé** depuis de nombreuses **années**. Depuis 1994, un effort

particulier est actuellement entrepris en vue d'améliorer l'accès et la qualité des services prioritaires en santé de la reproduction.

Ainsi, l'accent a été mis sur les populations sous-servies en particulier en milieux rural et périurbain défavorisés.

L'élargissement de l'offre des soins et services de planification familiale, de soins obstétricaux d'urgence et de prise en charge des MST constitue l'une des grandes priorités.

La stratégie mise en place, met l'accent sur l'implication de l'ensemble des ressources disponibles, notamment, le secteur privé et les ONG.

Une stratégie d'information, éducation et communication a été spécialement conçue en vue de sensibiliser différents publics, y inclus les décideurs, aux problèmes prioritaires de santé reproductive, en particulier la mortalité maternelle et infantile qui constitue un défi majeur pour notre pays.

A cet effet, la formation du personnel a fait l'objet d'une révision profonde tant au niveau qualitatif que quantitatif, un nouveau cursus revise a été récemment intégré dans le programme universitaire et celui des écoles d'infirmière.

Enfin, l'effort de mobilisation des ressources financières a été intensifié à travers le budget de l'Etat et la coopération internationale, portant la part des ressources allouées à la santé reproductive de 9 à 13% entre 1991 et 1998.

Si les changements au niveau des indicateurs demandent du temps pour être appréciés, on peut déjà noter la disponibilité d'une large gamme de méthodes de planification familiale dans le système de santé ainsi que de soins destinés aux cas de MST. La prévalence contraceptive se situe actuellement à 59% alors qu'elle ne représentait 19% en 1979.

La mortalité maternelle a connu une baisse de 33% en 5 ans et se situe actuellement à 228/100000 naissances vivantes. La mortalité infantile se situe, elle, à 37%.

Une attention particulière est accordée aux activités de l'information et de la prévention concernant le sida et les maladies sexuellement transmissibles. Des manifestations à l'occasion des journées mondiales pour la lutte contre le SIDA sont régulièrement organisées.

En matière d'éducation, formelle et informelle, des programmes ont été mis en place dont le but est d'instruire les enfants, les jeunes et les adultes des deux sexes en matière de population et de santé reproductive des droits de l'homme. Ces programmes visent à les aider à comprendre les variables démographiques et leurs impacts sur l'évolution de la société, et à les préparer à une parenté responsable et à les initier à la culture des droits de l'homme.

MONSIEUR LE PRESIDENT,  
HONORABLES DELEGUES,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Depuis l'avènement au Maroc, il y a une année du gouvernement d'alternance, nommé par Sa majesté, compose d'une coalition de partis et préside par le leader socialiste M.

Abderrahmane YOUSOUFI, ce gouvernement a fait de la question de population l'une des priorités de son programme et a établi une corrélation étroite entre population et développement.

Ainsi, son programme reste focalisé sur le développement économique, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'Homme, la démocratisation des institutions et le bien-être général du citoyen.

La stratégie gouvernementale conformément à la constitution est basée sur la décentralisation au niveau de la région, la déconcentration administrative et la mobilisation de la société civile, des collectivités locales et du secteur privé comme partenaires de l'Etat dans ce projet national de développement.

Pour lutter contre la pauvreté, le Gouvernement de l'Allemagne s'est fixé comme objectifs de réduire l'ampleur de ce phénomène qui affecte particulièrement les zones rurales périurbaines.

Cette lutte passe nécessairement par la mise en œuvre d'une stratégie de développement qui favorise une croissance économique rapide, multiplie les opportunités d'activité et d'emploi au profit des populations pauvres, et élargit leur accès aux services sociaux de base. Elle appelle en même temps, une réforme en profondeur des mécanismes de transferts sociaux au profit des populations les plus démunies. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend mettre en place un système d'identification des populations qui devront bénéficier en priorité des services sociaux gratuits de l'état, particulièrement en matière de santé, de logement, de nutrition et d'assistance sociale.

Par ailleurs, la question de l'emploi, en particulier des jeunes, a fait l'objet d'un large débat national l'élevant ainsi à un niveau de grande priorité nationale et mobilisant pour cela, l'ensemble des acteurs et en particulier le milieu de l'entreprise et un programme de formation/insertion est actuellement en cours avec un large appui du gouvernement.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire la stratégie dans ce domaine sera axée, en particulier sur la lutte contre la spéculation foncière, la mobilisation des terrains constructibles, le développement de nouveaux mécanismes de financement la rationalisation de l'aide au logement, la lutte contre l'habitat insalubre.

Pour ce qui est de l'environnement, le gouvernement accorde un intérêt particulier à la protection de l'environnement. C'est ainsi qu'il prendra soin de mettre en place un programme de développement pour évaluer de manière précise l'état de l'environnement dans notre pays et promouvoir une culture environnementale.

Ce programme envisage de mettre en place une législation et des normes adaptées, et encouragera l'utilisation de technologie propre et l'emploi d'énergies renouvelables.



MONSIEUR LE PRESIDENT,  
HONORABLES DELEGUES,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Le renforcement du statut de la femme est **considérée** comme un **préable** aux droits humains.

Pour cela, le gouvernement oeuvrera:

- Sur le plan Juridique, à promouvoir la condition féminine sur la base du **principe de l'égalité en conformité avec** les conventions et les déclarations internationales **ratifiées** par le Maroc, à améliorer les pratiques judiciaires pour une plus grande **célérité** dans l'**application des avancées** qu'a connu le code du statut personnel dans notre pays et à mener, à terme, une **réforme** progressive de ce code dans le respect des valeurs de l'islam.
- A ce propos, le mouvement associatif **spécialement** le mouvement des femmes au Maroc s'est intensément **développé** ces **dernières années**. Un plan d'action national pour l'**intégration** de la femme au **développement** fut préparé en partenariat **avec les ONGs** et est en **cours** d'approbation. Il englobe la question de la **santé** de reproduction, de l'**éducation**, de l'alphabétisation, de l'emploi et de la lutte **contre la pauvreté** et le renforcement de la **capacité** des femmes.
- Sur le plan Economique, à **élaborer** et mettre en oeuvre une **stratégie fondée** sur des programmes, **spécifiques** et sectoriels, de **développement** efficient, et sur la prise en **compte** imperative de la dimension genre.
- Sur le plan social, à **dynamiser** des programmes destinés spécifiquement aux femmes, notamment dans le **domaine** de l'alphabétisation, de la scolarisation des filles et du soutien aux femmes en situation Economique **précaire** et aux femmes rurales.
- Sur le plan **culturel**, à valoriser l'image de la femme dans la **société** à travers l'**éducation** et l'enseignement et à faire évoluer les mentalités par une politique de **communication**.
- Sur le plan politique, à mettre en place une **stratégie** permettant aux femmes d'**accéder aux** postes de **responsabilité** et de **décision**, conformément aux droits que **leur** reconnaît la Constitution.

La violence **contre** la femme est **considérée** comme une violation des droits humains. Le gouvernement d'alternance a **lancé**, dans cette perspective, une **campagne** nationale **contre** ce **phénomène** souvent **méconnu**. Un plan d'action a **été élaboré** en coordination **avec** les associations **féminines** et les **départements ministériels concernés**. Ainsi une **enquête** sur la violence **contre** la femme est en **cours**, afin d'**étudier** les causes de ce **phénomène**, sa nature et ses influences et trouver les moyens **efficaces** pour l'éradiquer et pour sensibiliser les enfants, les hommes et les **femmes** sur les effets de la violence et **développer** ainsi une culture pour la paix par le respect de la différence.

MONSIEUR LE PRESIDENT,  
HONORABLES DELEGUES,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Conformément aux recommandations de la CIPD, le Maroc renforce de plus en plus le partenariat avec les ONGs qui jouent un rôle capital dans la mise en oeuvre du programme du Caire. Il s'est engagé également de façon plus soutenue, comme il l'a toujours fait, à partager son expérience et son expertise en vue de soutenir d'autres pays du sud dans le cadre de la mise en oeuvre de leurs stratégies nationales. Dans ce cadre, il a oeuvré activement comme membre du partenariat sus-sud pour la population et le développement créés en marge de la conférence du Caire. Ainsi, nous sommes sûrs que les capacités développées par un certain nombre de pays du sud constitueront un appoint dans le cadre de la réalisation des objectifs que le Maroc s'est fixé. Et à cette occasion, nous lançons un appel à la communauté internationale pour soutenir cette dynamique qui a déjà montré son efficacité.

MONSIEUR LE PRESIDENT,  
 HONORABLES DELEGUES,  
 MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous sommes conscients que beaucoup reste encore à faire devant les besoins de plus en plus importants et complexes d'une population en accroissement toujours rapide. Nous reconnaissons que les efforts que nous devons mettre en œuvre doivent être renforcés et que les résultats escomptés demandent des délais dépassant parfois une génération. Nous constatons aussi que les moyens techniques, humains et financiers qu'il est nécessaire de mobiliser dans ce cadre sont considérables et dépassent largement nos possibilités. Nous nous engageons, néanmoins, à poursuivre les efforts avec un rythme plus soutenu, comptant sur l'esprit d'une coopération que nous espérons plus globale et qui se base sur les actions concertées de la communauté internationale et sur une coopération sud-sud plus renforcée.

Le Royaume du Maroc est convaincu que de cette conférence vont sortir des idées propres à aider à relever les défis auxquels sont confrontées nos sociétés en marche vers leur développement durable. Aussi, lance-t-il un appel solennel à l'esprit de solidarité et de coopération internationale et aux nations du monde pour procéder à un échange fructueux du potentiel scientifique et technologique afin de le mettre au service du développement et au bénéfice de l'humanité tout entière. Seul un nouvel esprit de dialogue et une volonté de partage des responsabilités permettront la création des conditions favorables au développement d'une vraie coopération internationale, et permettre aux peuples du monde entier de mieux maîtriser leur destin.

Dans ce contexte, la Communauté internationale se doit d'apporter son engagement ferme et résolu en augmentant sensiblement les ressources financières consacrées aux programmes de coopération en matière de population. La communauté internationale doit également renforcer et coordonner ses efforts, non seulement pour assister les populations touchées par des calamités naturelles, des guerres meurtrières ou des conflits ethniques, mais aussi pour prévenir de tels problèmes, en s'attaquant aux causes profondes de telles crises qui, le plus souvent, entraînent des situations dramatiques, exacerbées par le problème des réfugiés et des déplacements forcés.

MONSIEUR LE PRESIDENT,  
HONORABLES DELEGUES,  
MESDAMES ET MESSIEURS

Avant de terminer, permettez--moi d'insister sur la nécessité de renforcer, plus encore, l'action des organismes du Système des Nations-Unies et particulièrement le FNUAP ainsi que celle de tous les partenaires internationaux qui assument, au même titre que nous, une part importante de responsabilité dans la recherche et le choix des solutions adéquates aux problèmes qui se posent à notre communauté internationale en matière de population et de développement.

Une fois encore, j'adresse aux organisations internationales ainsi qu'à tous les acteurs et intervenants dans les domaines de population et développement, au nom du Gouvernement du Royaume du Maroc, mes plus vifs remerciements pour leurs efforts, pour leur aide et pour leur soutien au développement. Leur action louable doit être soutenue et renforcée afin de leur permettre de continuer dans cette voie.

J'ai la certitude que le vaste échange de points de vue au cours de nos travaux contribuera à clarifier certains problèmes et renforcera notre solidarité.

***Merci de votre attention***